

SEPTEMBRE 2011 - N°13

Droit, Economie, Justice et Société : les défis de l'après 2012

L'institut Presaje change de dimension : naissance de l'association des « Amis de Presaje » et du fonds de dotation « Promesse » - Lancement de la collection des essais « Prémices »

L'institut Presaje a été créé en 2002 pour rapprocher trois mondes : celui du Droit, celui de l'Economie et celui de la Justice. Fonctionnant comme un « Think Tank » indépendant, l'institut a multiplié les rencontres, les colloques et les éditions de livres et de périodiques. Dix ans plus tard, Presaje repousse les murs, élargit ses missions et part à la conquête des générations de l'après 2012. Il rejoint l'Europe à Bruxelles.

1 - QUINZE PROGRAMMES DE RECHERCHE.

Six programmes concernent la vie quotidienne des Français : Santé et médecine – Sport et santé – Alimentation et nutrition – Habillement – Environnement et logement – Transports. Six programmes traitent des institutions et de la vie en société : Droit et justice – Production et distribution – Finance et prévoyance – Organisations politiques – Sécurité et défense – Economie criminelle. Trois programmes enfin sont consacrés aux œuvres de l'esprit humain : Formation et éducation – Média et communication – Culture et loisirs.

2 - NAISSANCE DES CAHIERS « PREMICES ».

Ils seront le support de publication des travaux lancés dans le cadre des quinze programmes de recherche. L'édition sera couplée avec les autres publications de l'institut Presaje.

3 - NOUVEAUX PARTENARIATS.

L'institut Presaje a multiplié les accords de partenariats avec des universités, grandes écoles, instituts de recherches en France et en Europe, dont les compétences permettront de gérer les 15 programmes retenus.

4 - CREATION DU FONDS « PROMESSE »

C'est la pièce institutionnelle du dispositif. Son objet social : financer la recherche sociétale et la rendre accessible gratuitement au public.

PLUS LOIN, PLUS HAUT

Un entretien avec Michel Rouger, président fondateur de l'institut Presaje et président honoraire du tribunal de commerce de Paris

Jacques Barraux : Dix ans après la création de l'institut PRESAJE, en 2002, pourquoi vouloir « transformer l'essai » avec les Amis de PRESAJE et les publications PREMICES ?

Michel Rouger : Pour continuer ce que nous avons entrepris il y a dix ans et le réussir en l'adaptant aux dix ans à venir. Plus que jamais, il faut comprendre et faire comprendre l'intérêt pour la société de faire vivre l'Economie, le Droit et la Justice en bonne harmonie. La fonction de PRESAJE reste ce qu'elle fut à sa naissance, par analogie imagée avec celle du Pont au change qui relie le Paris législatif et universitaire de la rive gauche au Paris économique de la rive droite, en traversant l'île de la cité judiciaire. Fonction très différente de celle des réservoirs de Montmartre – tanks – qui irriguent les hauteurs de la capitale, voire, par une autre analogie, la France « d'en haut ».

Au cours des années 90, la société française a choisi de quitter son modèle économique et social national pour rejoindre celui de l'économie occidentale et concurrentielle globalisée. Elle y a installé ses multinationales privatisées et ouvert son territoire aux productions de leurs concurrentes. Elle s'est mondialisée en acceptant les règles de gouvernance de ce modèle global, en même temps qu'elle s'europanisait en abandonnant sa monnaie, en incluant les directives communautaires dans son droit et en soumettant ses institutions judiciaires au contrôle de celles de l'Union européenne.

JB : Partant du constat des changements qui attendent la France, quelles missions de recherches sociétales souhaitez-vous confier au réseau des Amis de PRESAJE et aux futurs auteurs des Cahiers PREMICES ?

MR : Une fois accomplies, ces révolutions ont conduit la France à adopter et rejoindre ces deux modèles, le global et le communautaire, et à subir leurs propres mutations qui l'ont fait entrer dans une crise cyclique. A ces effets s'ajouteront ceux de deux autres mutations majeures, qui se développeront dans les années 2010, par les technologies de la communication qui transformeront la diffusion des savoirs, et par les comportements des nouvelles générations qui transformeront l'organisation des pouvoirs. Ces réalités nous imposent d'adapter la production de nos recherches sociétales. Pour réussir cette adaptation, notre projet 2012 comporte quatre objectifs.

Développer nos équipes de chercheurs, en qualité et en quantité, étendre notre compétence technique et internationale en s'alliant avec des partenaires universitaires français et étrangers : ce sera la mission de l'association et du réseau social des Amis de PRESAJE qui les rassemblera. Assurer la présence de nos travaux dans les débats de société : ce sera le rôle de notre nouveau site web ouvert au grand public. Ajouter des publications de recherches, sous forme numérique, les cahiers PREMICES, qui compléteront celles de nos

ouvrages collectifs papier avec les éditions DALLOZ.

***JB :** Avez-vous déjà établi un premier programme des travaux lancés dès ce automne ?*

MR : Nous avons retenu quinze programmes de recherches appliquées aux secteurs de la micro économie qui rassemblent l'essentiel des activités des Français. Tous n'appartiennent pas à ce « grand méchant marché », qui pourtant les fait vivre. Mais tous sont régis par les lois de l'offre et de la demande lorsqu'ils créent ou détruisent les emplois qui feront vivre la jeunesse de demain. Qu'on le veuille ou non ! L'interdépendance de ces secteurs est telle qu'elle impose de les traiter dans une vision globale (pas seulement hexagonale) et transversale, pour compenser la verticalité de nos pratiques administratives issues du métissage entre celles de l'Empire et de celles de la République.

Six programmes s'appliqueront à la vie courante : Santé & médecine – Sport & santé – Alimentation & nutrition – Habillement – Environnement & logement – Transports. Six à la vie en société : Droit & Justice – Production & distribution – Finance & prévoyance – Organisations politiques – Sécurité & défense – Economie criminelle. Trois aux œuvres de l'esprit humain : Formation & éducation – Médias & communication – Culture & loisirs. Ces recherches étudieront les effets conjugués des mutations sur le niveau d'activité des secteurs microéconomiques étudiés, les normes du droit hexagonal, devenu local, le fonctionnement de l'institution judiciaire nationale.

***JB :** Comment allez-vous lancer les premiers chantiers ? Avez-vous prévu des partenariats ?*

MR : D'abord avec nos propres moyens, ceux qui ont fait vivre l'institut PRESAJE, qui lui ont permis de se développer avec succès. L'équipe de seniors expérimentés, maîtres d'ouvrage de ce chantier, a su former des successeurs plus jeunes (45 ans d'âge moyen) tout aussi compétents, qui en seront les maîtres d'œuvre. Ce sont eux qui rassembleront le réseau social des chercheurs et organiseront les travaux, en attendant d'assurer la relève.

Ils ne seront pas seuls. Nous associons des partenaires scientifiques qui ont, avec leurs propres chercheurs, le niveau et les moyens de partager nos ambitions : l'Ecole de Paris du management/Ecole des mines, l'Université de Paris Ouest/Fides, l'Université de Chicago à Paris, l'Institut européen des systèmes biologiques et de la médecine, l'Ecole de management de Grenoble, l'Association européenne Sport et citoyenneté, le groupe belge d'éditions scolaires et universitaires De Boeck-Larcier-Bruylant. Ce panel de grands organismes de recherches, extensible plus tard, nous aidera à produire les travaux de qualité, à la fois globaux et diversifiés, exigés par le projet.

Le Fonds de dotation PROMESSE sera la pièce institutionnelle du dispositif. Son objet social déclaré est double. Financer la recherche sociétale, au travers des travaux des chercheurs associés, auteurs des études. Opérer au sein de la société de la connaissance en offrant gratuitement au grand public les travaux qu'il finance. Ce Fonds est dirigé par des personnalités dont la compétence et l'expérience sont reconnues, tant en matière économique, sociale, financière, juridique que technique.

***JB :** Le public traditionnel de PRESAJE se recrute dans les mondes du droit et de*

l'économie. Souhaitez-vous élargir votre audience ?

MR : Nous voulons toucher tous les Français qui s'intéressent aux problèmes de leur vie quotidienne. Souvenez vous, en novembre 2007, PRESAJE a organisé, avant tout le monde, le premier grand colloque sur les agences de notation. Dix mois avant la succession des crises financières ouvertes par la faillite de la banque Lehman Brothers. Le choix de ce thème de débat a révélé la justesse de notre vision sur un sujet qui pèse sur le présent comme il pèsera sur l'avenir. A partir de cette opération, nous avons analysé les conséquences qui affecteraient la société française, du fait des bouleversements géostratégiques, géoéconomiques qui étaient prévisibles et seraient durables.

Soyons clairs, PRESAJE n'a pas la prétention de refaire le monde de la finance. Il y a tant de candidats pour y prétendre ! Nous n'irons pas piétiner leurs jardins, même ceux qu'ils ont laissé envahir par les mauvaises herbes, sans les voir pousser. Nos recherches sociétales seront au service de l'individu, nos lecteurs, vous et moi. Ceux qui sont toujours les « prêteurs en dernier ressort » qui soldent l'addition des opérateurs défailants. On doit les aider, par la pédagogie, à participer aux décisions prises en dernier ressort. Avec le temps, nous viserons le grand public. Grâce au web.

C'est pourquoi les cahiers PREMICES, dédiés à la publication gratuite des recherches entreprises, sous forme numérique, s'ajouteront dès octobre prochain aux lettres périodiques, comme le feront les vidéos reportages début 2012.

JB : *En quoi la recherche sociétale que vous voulez promouvoir se distingue-t-elle des travaux de nature plus politique des « Think Tanks » classiques ?*

MR : La recherche sociétale intègre tous les éléments qui organisent la vie EN société – le système politique parmi les autres – dont, en priorité, le Droit, l'Economie, la Justice qui déterminent les modes de vie. La recherche politique, dominante en France, limite son champ d'études à deux éléments, mis en opposition, le social et l'économique, par les pouvoirs d'Etat qui organisent la vie DE la société. A la place des Français qui voient leurs choix réduits à cet antagonisme. C'est l'exception française. L'accumulation des phénomènes d'ouverture vers l'Europe et vers le monde a tout changé, en profondeur, comme on l'observe dans les transformations qui affectent les sociétés archaïques.

Ces mutations, de nature historique, ont des conséquences sur la démographie, les territoires, les institutions et la vie quotidienne des gens. Depuis des siècles, la France en a connu de multiples, liées à ses conquêtes, à ses défaites militaires, à ses guerres internes, religieuses, coloniales, idéologiques. La guerre actuelle qui oppose l'économique et le social fait rêver certains au grand retour vers le passé, en réinventant la France zone libre de l'Europe comme en 1940/1942. Il ne resterait alors à la jeunesse que le travail obligatoire à l'étranger. Une bonne pédagogie sociétale évitera ce cauchemar.

Récemment, la France s'est préservée des conséquences des guerres économiques et financières, qui préparent les conflits militaires, en rejoignant l'Europe. En démocratie, ces choix de préservation, face aux risques des mutations historiques violentes, appartiennent au système politique qui prépare l'action des gouvernants de la Nation. Les choix d'adaptation aux mutations technologiques et comportementales appartiennent à la société

elle-même. Sinon la vie EN société, comme la vie DE la société se bloquent. Ce que tout le monde déplore aujourd'hui.

***JB :** Aux mutations que vous décrivez s'ajoute l'évolution – voire la cohabitation plus ou moins forcée – des grands systèmes de droit. L'institut PRESAJE retrouve là son terrain de veille...*

MR : Il l'explore depuis 15 ans ! Dès 1996, nous avons ouvert les débats, à SAINTES, poursuivis par PRESAJE à Royan, avec des juges, des responsables politiques, des représentants du monde du Droit et de l'Economie, sur un thème général : Justice et Société. 500 hauts responsables ont fait vivre ces 15 colloques interactifs, générateurs de richesses documentaires et d'échanges formateurs, de grande qualité. Les conclusions tirées et publiées éclairent les évolutions qui découperont l'Economie, le Droit et la Justice selon trois régimes : le local - maîtrisé, l'europpéen - négocié, et le global - imposé.

Les activités économiques, financières et industrielles mondiales suivront les règles imposées de la SOFT LAW d'origine anglo-saxonne. A vocation globale, ces règles sont basées sur la primauté du contrat dans les échanges économiques et sur les standards de la gouvernance à laquelle toutes les économies occidentales se sont ralliées. Les mêmes activités exercées dans le champ européen suivront les règles du système communautaire, issues de négociations, appliquées par directives. Les activités qui resteront locales, hexagonales en France, suivront les règles du droit national. A chaque niveau correspond déjà une administration : mondiale (OMC), européenne (les DG), locale (ministère).

Les activités juridiques suivront ce démembrement irréversible du domaine du Droit, tout en évoluant vers une convergence dans ses modalités d'application. Les standards imposés de la SOFT LAW, les règles de gouvernance, les pratiques induites par les différences culturelles et les objectifs géo politiques des opérateurs conduiront à mettre en œuvre des modalités de régulation qui feront converger les systèmes juridiques. Ce qui est déjà le cas des directives européennes, sous forme d'une MIXED LAW, négociées au sein de la Communauté. Quant au droit national, il subira, par cohabitation avec deux systèmes, un métissage de son droit processuel civil et pénal.

Les institutions judiciaires connaîtront des évolutions symétriques. La SOFT LAW mondiale les familiarisera, en matière économique, avec la force des contrats privés face à la loi, les vertus de la médiation, de l'arrangement, de l'arbitrage, de la compensation financière préférée à la sanction pénale. La MIXED LAW européenne s'installera en étendant au modèle français les critères d'indépendance des fonctionnaires à statut spécial que sont les magistrats de l'ordre judiciaire. La gestion des procédures internes devra se transformer pour ne pas encourir les griefs des institutions européennes sur la durée des procès et la protection des droits des justiciables. Tout cela est connu des spécialistes. Il est temps de l'expliquer aux Français qui sont tous concernés.

***JB :** Quelle est votre feuille de route ?*

MR : Apporter une vision et une approche sociétale de la vie EN société, par le Droit, l'Economie et la Justice. En complément de l'approche politique et de la vision

institutionnelle de la vie DE la société.

Agir au plus près des micro-éléments de la vie pratique pour compléter les macro-recherches de la vie théorique. Il faut partir du bas, de l'application, et aller vers le haut, lieu de la décision théorique.

Crise globale, acte II : le duel des économistes

Libéraux et keynésiens radicalisent leurs positions

par André Babeau, professeur à l'Université Paris-Dauphine, conseiller scientifique au BIPE

Au cours de l'été 2011, l'Europe et l'Amérique ont vécu le deuxième soubresaut de la crise globale ouverte lors de la faillite de Lehman Brothers. Circonstance aggravante, le discours des économistes s'est à la fois simplifié et radicalisé. Il n'est guère de nature à guider des gouvernements tiraillés entre deux stratégies opposées, présentées de manière chaque jour un peu plus caricaturale : tailler dans la dépense publique ou augmenter les impôts. Le repli idéologique des libéraux et des keynésiens est-il un aveu d'impuissance et de manque d'imagination ?

Nous avons, si l'on peut dire, fêté le 7 août dernier le quatrième anniversaire de l'entrée dans la « grande récession » due, en ce début de XXI^e siècle, à un surendettement pathologique du secteur privé dans plusieurs pays avancés de la planète. Ce mois d'août 2011 a été marqué par une profonde chute de l'ensemble des marchés boursiers due aux craintes suscitées à la fois par le niveau déraisonnable de l'endettement souverain dans une majorité de ces pays avancés et par la crainte d'un « deuxième plongeon » ou, peut-être pire encore, d'une longue période de croissance atone.

En ce qui concerne l'origine de la première phase de la crise, j'avais fait observer qu'il était facile d'ordonner le microcosme international des économistes selon qu'ils étaient laudateurs des marchés et contempteurs des pouvoirs publics¹ (Etats, banques centrales, dispositifs réglementaires) - les « libéraux » de toutes nuances - ou l'inverse, keynésiens et néo-keynésiens. Plus facile en tout cas que de classer les réactions à la crise des hommes politiques qui empruntaient, quant à elles, tantôt à l'une, tantôt à l'autre de ces attitudes. Il est vrai qu'une majorité des économistes eux-mêmes estimaient alors que cette crise résultait à la fois du mauvais fonctionnement des marchés et de la myopie des pouvoirs publics.

Au moment où se déroule un second soubresaut de cette crise globale, peut-être plus inquiétant que celui qui a suivi la faillite de Lehman Brothers en septembre 2008, il n'est pas inintéressant de suivre l'évolution des réactions des groupes d'économistes précédemment identifiés. La question qui se pose est donc : compte tenu de la méfiance à l'égard de nombreuses dettes souveraines, comment retrouver la confiance des marchés et éviter la rechute des économies grâce à un maintien honorable de la consommation et à la

très nécessaire reprise des investissements des entreprises ?

De façon générale, on peut observer que les positions en deux ans se sont plutôt radicalisées. Laissons de côté la suppression des agences de notation demandée par certains qui est une mauvaise solution au problème bien réel que constituent, pour le présent et encore plus pour l'avenir, la circulation et l'utilisation d'informations toujours plus nombreuses. Mais, globalement, les libéraux contempteurs des pouvoirs publics nationaux et internationaux ont durci leur position et, à l'inverse, les keynésiens critiques du marché sont devenus encore plus interventionnistes. Le poids relatif de chacune de ces deux attitudes polaires a d'ailleurs crû, laissant donc moins de place aux positions intermédiaires.

Le débat de fond entre les deux « Ecoles » se noue maintenant autour du retour à l'équilibre des finances publiques dans les différents pays concernés, cela à deux égards : le calendrier à tenir et les modalités concrètes du rééquilibrage. Beaucoup d'économistes libéraux, souvent associés on le sait à l'Ecole néo-classique, sont, devant la montée de l'endettement public, devenus plus exigeants : le laxisme n'a que trop duré, le retour à la confiance - dans un environnement qui, un jour ou l'autre, pourrait bien être marqué par une hausse brutale des taux d'intérêt - passe avant tout par la mise sous contrôle de cet endettement. Les néo-keynésiens de toutes obédiences soulignent au contraire que la confiance repose pour beaucoup sur les anticipations en matière de croissance et qu'un retour trop rapide à un équilibre strict risquerait de décourager toutes les velléités de reprise.

En ce qui a trait aux modalités du retour à l'équilibre, les attitudes sont encore, s'il est possible, plus tranchées : le premier groupe d'économistes exige qu'il se fasse par réduction importante des dépenses et non par augmentation des recettes, le second, au contraire, est favorable à une hausse des impôts, surtout si celle-ci porte sur les contribuables les plus aisés. Le débat récent qui s'est développé aux Etats-Unis à propos de l'augmentation du plafond d'endettement de l'Etat fédéral a clairement illustré cet antagonisme.

Il est surtout un domaine dans lequel le durcissement des positions est bien palpable : il s'agit, des deux côtés de l'Atlantique, des attitudes des économistes à l'égard de l'avenir de la Zone euro. Dans les deux camps en présence, la proportion d'économistes persuadés qu'une restructuration de la dette de plusieurs pays de la Zone est devenue inévitable s'est certes accrue, mais la forme à donner à cette « restructuration » est bien différente d'un camp à l'autre.

Pour les keynésiens et certains libéraux, une restructuration « douce » est possible avec le soutien d'autorités européennes qui auront mis en place des dispositifs capables d'interventions suffisamment rapides et peut-être même lancé ces fameux « eurobonds » que nos amis allemands ne sont sans doute plus très loin d'accepter. La taxe Tobin - en réalité, autre mauvaise réponse à une vraie question - serait susceptible de mettre de l'huile dans les rouages en procurant des recettes que ses zéloteurs estiment plus importantes qu'elles ne seront.

Pour les autres, partisans purs et durs du marché, il n'y a pas d'autres solutions que l'éclatement de la Zone euro, chaque pays retrouvant sa liberté de dévaluer autant que de

besoin pour effacer sa dette par l'inflation et assurer ainsi une vigoureuse reprise de la croissance : c'est le prix à payer pour que les investisseurs retrouvent enfin confiance dans les signaux que leur envoient les marchés. Mais aucun des ces économistes ne va jusqu'à fournir les voies et moyens d'une reconstruction sur ce champ de ruines. Du point de vue international, il convient tout de même de signaler qu'Américains et Chinois sont violemment opposés à cette deuxième solution dont les conséquences économiques et financières secoueraient profondément la planète.

Le choix de l'euro a été, on la sait, avant tout politique, les conditions d'une zone monétaire optimale n'étant pas réunies à l'origine et ne l'étant toujours pas maintenant. C'est dire l'importance, dans les semaines qui viennent, des décisions que prendront les dirigeants nationaux et internationaux. Pour que soit tiré le meilleur parti du débat entre économistes où la psychologie des différents protagonistes de la scène mondiale joue évidemment un rôle central, on se permettra d'inciter les responsables à la modestie et au courage - qualités que conditionne la lucidité - en faisant appel à deux réminiscences, la première, littéraire, et la seconde, historique.

Trop de nos élus donnent encore l'impression d'être le Chantecler de Rostand qui, chaque matin, croyait faire se lever le soleil. Il n'est bon ni de surestimer les pouvoirs de la politique, ni de sous-estimer la lucidité des citoyens qui savent le plus souvent distinguer une vessie d'une lanterne. Trop de réunions annoncées comme décisives se concluent par... l'annonce d'une nouvelle décision au sommet. Trop de décisions qui, au mieux, n'auront d'influence qu'à long terme sont présentées comme des solutions à effet immédiat. Trop d'accords soi-disant acquis nécessiteront encore de longues tractations. La vérité exige souvent plus de modestie et de réalisme. Sous peine que se perde la crédibilité de ceux qui gèrent notre destin, circonstance gravissime dans la situation que nous connaissons.

La seconde réminiscence est historique : il y a quatre-vingts ans, à l'occasion de la Grande Dépression, les dramatiques désajustements apparus entre le temps de la démocratie et celui de l'économie et des marchés ont été à l'origine des totalitarismes que l'on sait. Les événements récents, d'un côté et de l'autre de l'Atlantique, ont à nouveau clairement manifesté le rythme différent de ces deux temps. Soyons donc vigilants. La montée actuelle assez générale des populismes devrait nous inquiéter plus qu'elle ne le fait et la démagogie n'est sans doute pas le meilleur moyen de les combattre. S'il faut certes, par divers moyens, ralentir le temps des marchés, il faut parallèlement accélérer de façon raisonnable celui des démocraties, une tâche particulièrement difficile il est vrai quand il s'agit de prendre des décisions courageuses, non seulement au niveau des Etats, mais, pour l'Union européenne, à celui d'institutions encore en gestation. Si nous n'y parvenons pas, les conséquences, là encore, pourraient être d'une exceptionnelle gravité en ouvrant la voie à tous les repliements.

¹ : Voir « Les trois lectures de la crise mondiale par les économistes » *Lettre Pres@je.Com*, novembre 2010 (numéro 11)

Les News

Les actes du colloque des Entretiens de Royan : le colloque 2011 a été consacré à la piraterie maritime, phénomène qui affecte gravement les activités du transport et du tourisme maritimes. Les actes seront publiés par Larcier début novembre.

Débat sur les procédures pénales le 5 décembre 2011 : avec l'Ecole de Paris et l'Ecole des Mines, nous organisons un évènement le 5 décembre à Sup de Co Paris, sur le thème des convergences et divergences entre les procédures pénales dans les pays de common law et les pays de droit continental. Michel Rouger sera l'animateur.

PRES@ JE.COM

Une publication de l'association PRESAJE
(Prospective, Recherche et Etudes Sociétales Appliquées à la Justice et à l'Economie)
Siège social : 2 avenue Hoche 75008 Paris - Courrier : 30 rue Claude Lorrain 75016 Paris
Tél. 01 46 51 12 21 - E-mail : contact@presaje.com - www.presaje.com
Directeur de la publication : Michel Rouger

**Collection des ouvrages PRESAJE,
coédités avec Dalloz**

- ❖ **Défense et stratégie** *(août 2010)*
- ❖ **L'identité à l'ère numérique** *(août 2009)*
- ❖ **Rendre des comptes : nouvelle exigence sociétale** *(octobre 2008)*
- ❖ **Pour une stratégie globale de sécurité nationale** *(mai 2008)*
- ❖ **Le juge pénal et l'expertise numérique** *(septembre 2007)*
- ❖ **Liberté, égalité... Sécurité** *(mars 2007)*
- ❖ **L'opinion numérique** *(septembre 2006)*
- ❖ **Désirs et peurs alimentaires au XXI^e siècle** *(avril 2006)*
- ❖ **Où va le sportif d'élite ?** *(décembre 2005)*
- ❖ **Le harcèlement numérique** *(mai 2005)*
- ❖ **La finance, autrement** *(avril 2005)*
- ❖ **La libération audiovisuelle** *(septembre 2004)*
- ❖ **Les défis du « vivant »** *(février 2004)*
- ❖ **Le travail, autrement** *(novembre 2003)*

30 débats, colloques et forums organisés ou coorganisés par Presaje

| THEMES | Dates | Intervenants | Partenaires |
|---|------------|---|-------------------|
| Du droit du travail au droit de la vie professionnelle | 22-mai-02 | Xavier Lagarde - Florence Richard - Agnès Valentin | Maison du barreau |
| L'épargne entre virtualité et réalité | 19-juin-02 | Charles Beigbeder - Franck Ceddaha - Elisabeth Lulin | Maison du barreau |
| Les marchés de l'audiovisuel : créateurs, producteurs, pirates | 02-oct-02 | David El Sayegh - Benjamin Montels - Fabrice Patti | Maison du barreau |
| Les défis du "vivant" : comment concilier science et conscience, économie et droit ? | 11-déc-02 | Charles Auffray - Thomas Cassuto - Jorge Guerra Gonzalez - Guillaume Jégou | Maison du barreau |
| <u>Forum</u> : Justice et économie : quel avenir pour ce couple ? | 26-févr-03 | Claude Bébéar - Jean-François Burgelin - Jean-Marie Burguburu - Thomas Cassuto - Jean-Guillaume d'Hérouville - Xavier Lagarde - Thomas Paris | Maison du barreau |
| Fichiers planétaires et liberté individuelle | 11-juin-03 | Guillaume Desgens-Pasanau - Eric Freyssinet - Jean-Luc Girot - Michel Guénaire | Maison du barreau |
| Le travail, autrement | 19-nov-03 | Thierry Dedieu - Xavier Lagarde - Guillaume de Menthon | Maison du barreau |

| | | | |
|--|------------|---|-------------------|
| Autour de la table : les marchés des produits alimentaires en question | 15-janv-04 | Sandrine Blanchemanche - Geneviève Teil - Egizio Valceschini | Maison du barreau |
| <u>Forum</u> : Les défis du "vivant" | 08-mars-04 | Guy Canivet - Thomas Cassuto - Bernard Esambert - Théo Klein | Maison du barreau |
| L'avenir du sportif de haut niveau : vedette du sport-spectacle international ou emblème national ? | 08-juin-04 | Bernard Foucher - Franck Nicolleau - Serge Simon | Maison du barreau |
| La libération audiovisuelle : enjeux technologiques, économiques et réglementaires | 05-oct-04 | Olivier Cousi, Agathe Lepage, Thomas Paris, Henri Pigeat, Christian Saint-Etienne | Maison du barreau |
| www.info.com, la formation de l'opinion publique : de l'analogique au numérique | 15-févr-05 | Agathe Lepage, Alain Minc, Francis Teitgen | Maison du barreau |
| <u>Forum</u> : La finance, autrement | 21-mars-05 | Christian de Boissieu, Jean-Jacques Daigre, Jean-Pierre Martel, Christian de Perthuis, Jean-Pierre Petit, Daniel Tricot | Maison du barreau |
| Le harcèlement numérique, ou l'homme traqué | 07-juin-05 | Jean-Marie Cotteret, Olivier Ertzscheid, Jean-Luc Girot, Xavier de Roux | Maison du barreau |
| L'expert : solitude et autorité | 13-févr-06 | Thomas Cassuto - Renaud le Breton de Vannoise - Olivier Mazoyer - Alexis Rimbaud - Christian Sicot | Maison du barreau |
| <u>Forum</u> : Désirs et peurs alimentaires au XXIe siècle | 03-mai-06 | Jean-Marc Bournigal - Thibault Leclerc - Isabelle Proust - Marc Spielrein | Crédit Agricole |
| L'opinion numérique : internet, un nouvel esprit public | 16-nov-06 | Anne-Elisabeth Crédeville - Françoise Fressoz - Agathe Lepage - Henri Pigeat - Francis Teitgen | Maison du barreau |
| Liberté, égalité... Sécurité | 22-mars-07 | Nicolas Arpagian - Régis Bourçois - Pierre Brajeux - Christian Charrière-Bournazel - Jean-Claude Kross - René-Georges Querry | Maison du barreau |

| | | | |
|--|------------|--|--|
| <u>Colloque</u> : La justice à l'épreuve de la preuve immatérielle | 21-nov-07 | Michel Armand-Prévoist - Alain Bensoussan - Emmanuel Binoche - Thomas Cassuto - Christiane Féral-Schuhl - Laurence Ifrah - Fabien Lang - Stéphane Lipski - Maurice Lotte - Serge Migayron - Didier Peltier - Alexis Rimbaud | Maison du barreau |
| <u>Colloque</u> : Les agences de notation et la crise du crédit - faux procès et vrais débats | 12-déc-07 | Michel Aglietta - Eric Besson - Pierre-Henri Conac - Sylvain de Forges - Thierry Francq - Oliver Garnier - Catherine Gerst - Xavier de Kergommeaux - Philippe Lagayette - Marc Litzler - Bertrand du Marais - Christian Mouillon - Christian Noyer - Michel Prada - Christian Rabeau - Gérard Rameix - Barbara Ridpath - Hubert de Vauplane | France-Amériques - Ernst & Young - Association française des docteurs en droit - Université Paris Ouest Nanterre |
| De l'obligation de rendre des comptes | 12-mars-08 | Michel Berry - Hervé Dumez - Michel Rouger - François Valérian | Ecole des Mines |
| Pour une stratégie globale de sécurité nationale | 05-juin-08 | Nicolas Arpagian - Olivier Darrason - Eric Delbecque - Pierre Monzani - Rémy Pautrat - Xavier Raufer | Ecole Militaire |
| Rendre des comptes : la gouvernance diffusée | 14-nov-08 | Magali Ayache - Hervé Dumez - Michel Rouger - Eliane Rouyer-Chevalier - Marie Supiot | IFA - PricewaterhouseCoopers - CCIP |
| Qu'attendre des banques ? | 26-janv-09 | Edmond Alphandéry - Michel Berry - Patrick Pelata - Michel Rouger | Les Amis de l'Ecole de Paris - Ecole de Paris du Management - ESCP-EAP |
| La déontologie dans les procédures judiciaires | 15-juin-09 | Michel Bénichou - William Laurence Craig - Edouard de Lamaze - Jean-Claude Magendie - Henri Pigeat - Christian Pujalte | France-Amériques - Association française des docteurs en droit |
| <u>Colloque</u> : Après la crise : du discrédit au crédit ? | 14-oct-09 | Jacques Barraux - Eric Brousseau - Michel Cicurel - Bruno Deffains - Dominique Demougin - Eric Dezeuze - Xavier Lagarde - Bernadette Madeuf - Bertrand du Marais - Olivier Poupert-Lafarge - Michel Rouger - Laurence Scialom | FIDES (université Paris Ouest Nanterre) |
| 2010 - 2020 : Libéralisme occidental vs Capitalisme oriental | 18-janv-10 | Jean-Marc Daniel - François Ewald - Jean-Luc Fournier - Michel Guénaire - Xavier Lagarde - Jean-Michel Quatrepoint - Michel Rouger | France-Amériques - Essec Alumni |
| e-Liberté / e-Sécurité | 11-févr-10 | Emmanuel Binoche - Jean Castelain - Jean-Marie Cotteret - Guillaume Desgens-Pasanau - Christiane Féral-Schuhl - Eric Freyssinet - Jean-Luc Girot - Hervé Schauer | Ordre des avocats de Paris |

| | | | |
|---|------------|--|---|
| Révolution numérique, mode d'emploi | 29-mars-10 | Michel Berry - Christophe Deshayes - Frédéric Lippi - Nicolas Rolland | Ecole de Paris du Management - Documental - ESCP-EAP |
| <u>Colloque</u> : l'expert, acteur du règlement des conflits | 29-mars-11 | Eric Brousseau - Thomas Cassuto - Gilles de Courcel - Jean-Bertrand Drummen - Didier Faury - Jean-Luc Fournier - Elie Kleiman - Xavier Lagarde - Jean-Claude Magendie - Michel Rouger - Isabelle Vaugon | France-Amériques - AFA - IEAM - FIDES (Université Paris Ouest Nanterre) - Association française des docteurs en droit |

TOUS LES THEMES TRAITES DEPUIS 1994

- ❖ 1994 *L'agriculteur, le juge et le financier*
- ❖ 1996 *Jury or not Jury, la réforme de la cour d'assises*
- ❖ 1997 *La loi, le juge et l'entreprise*
- ❖ 1998 *Le juge, le journaliste et le citoyen*
- ❖ 1999 *Au nom du Peuple français*
- ❖ 2000 *Faut-il toujours un coupable ?*
- ❖ 2001 *Fait-on encore la loi chez soi ?*
- ❖ 2002 *Peines perdues*
- ❖ 2003 *Qui t'a fait juge ?*
- ❖ 2004 *Le droit à la vengeance*
- ❖ 2005 *Le juge saisi par le principe de précaution*
- ❖ 2006 *La justice à l'épreuve du temps*
- ❖ 2007 *Justice : la réforme dos au mur* (Ed. Larcier)
- ❖ 2008 *La santé, malade de la justice ?* (Ed. Larcier)
- ❖ 2009 *Le juge d'instruction : échec et mat ?* (Ed. Larcier)
- ❖ 2011 *La piraterie maritime* (Ed. Larcier)